

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

## CERFA COMMENTÉ

Cette fiche pratique vous donne les informations essentielles pour remplir sereinement le Cerfa FA 13 du contrat d'apprentissage.



### TRANSMETTRE À L'OPCO EP LE DOSSIER COMPLET AU PLUS TARD DANS LES 5 JOURS OUVRABLES QUI SUIVENT LE DÉBUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT :

- le **CERFA N° 10103\*09** dûment rempli et signé par l'employeur et le bénéficiaire (ou son représentant légal),  
*À noter ! Le CFA doit apposer son cachet et la signature du directeur dans le cadre relatif à la formation.*
- la **convention de formation**, ou l'annexe pédagogique et financière si la formation de l'apprenti est assurée par un CFA interne à l'entreprise précisant l'intitulé, l'objectif et contenu, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action, le prix et les modalités de règlement,
- en cas de réduction ou d'allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage pour tenir compte du niveau initial de compétences de l'apprenti ou des compétences acquises dans le cadre d'expériences antérieures, la **convention tripartite** signée par l'employeur, le bénéficiaire ou son représentant légal et le centre de formation.

**Contrat d'apprentissage**  
(art. L6211-1 et suivants du code du travail)  
(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)

**Mode contractuel de l'apprentissage**

**L'EMPLOYEUR** employeur privé employeur « public »

Nom et prénom ou dénomination : N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : Type d'employeur :

N° : Voie : Employeur spécifique :

Complément : Code activité de l'entreprise (NAF) :

Code postal : Effectif total salariés de l'entreprise :

Commune : Convention collective applicable :

Téléphone : Code IDCC de la convention :

Courriel : \*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

**L'APPRENTI(E)**

Nom de naissance de l'apprenti(e) :

Prénom de l'apprenti(e) :

NIR de l'apprenti(e) : Date de naissance :

Adresse de l'apprenti(e) : Sexe : M F

N° : Voie : Département de naissance :

Complément : Commune de naissance :

Code postal : Nationalité : Régime social :

Commune : Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : oui non

Téléphone : Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non

Courriel : Situation avant ce contrat :

Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) : Dernier diplôme ou titre préparé :

Nom de naissance et prénom : Dernière classe / année suivie :

Adresse du représentant légal : Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :

N° : Voie : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Complément : Code postal : Commune :

**LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE**

Maître d'apprentissage n°1 Maître d'apprentissage n°2

Nom de naissance : Prénom :

Prénom : Date de naissance :

Date de naissance : Date de naissance :

**LE CONTRAT**

Durée du contrat : Type de contrat :

CDI CDD travail temporaire

Intitulé précis de l'emploi occupé pendant le contrat (intitulé précis) :

Classification de l'emploi dans la convention collective : Coefficient hiérarchique :

Niveau : Durée de la période d'essai : Date de début d'exécution du contrat : Si avenant, date d'effet :

jours : Durée hebdomadaire du travail : Date de conclusion : (date de signature du contrat)

heures minutes

Salaires : Salaire brut mensuel à l'embauche : (ou salaire brut horaire pour un contrat de travail temporaire)

**LA FORMATION**

Dénomination de l'organisme de formation principal : N° SIRET de l'organisme de formation principal :

Si agit-il d'un service de formation interne : N° de déclaration d'activité de cet organisme : oui non

Nombre d'organismes de formation intervenant :

Type qualification visée : Diplôme ou titre visé : Code RNCP :

Intitulé précis : Niveau de formation :

Organisation de la formation :

Durée totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements : heures dont durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques : heures

Date de début du cycle de formation : Date prévue de fin des épreuves ou examens :

En application de l'article L.8325-3 du code du travail, l'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquies une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat.

Fait à : Signature de l'employeur Signature du salarié

**CADRE RÉSERVÉ À L'OPCO**

Nom de l'OPCO : N° Adhérent de l'employeur à l'OPCO s'il existe :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice.

**CONTRAT  
D'APPRENTISSAGE**  
CERFA COMMENTÉ

**L'EMPLOYEUR**

Mode contractuel de l'apprentissage		
1 L'EMPLOYEUR	employeur privé	employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :	3
N° : Voie :	Employeur spécifique :	
Complément :	Code activité de l'entreprise (NAF) :	
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :	4
Commune :	Convention collective applicable :	
Téléphone :		
Courriel : @	Code IDCC de la convention :	5
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :		
L'APPRENTI(E)		
Nom de naissance de l'apprenti(e) :		
Prénom de l'apprenti(e) :		



**CHAMPS OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉS AU TITRE DU TRAITEMENT ET DU FINANCEMENT, DE LA GESTION DES AIDES FINANCIÈRES OU BIEN DE LA TRANSMISSION À LA DGEFP**

1

**L'EMPLOYEUR**

Une entreprise, une association, une profession libérale ou autre employeur de droit privé à l'exclusion des particuliers employeurs.

Employeur spécifique : les groupements d'employeurs, les entreprises de travail temporaire, les employeurs saisonniers et les ascendants de l'apprenti en cas d'apprentissage dans l'entreprise familiale.

Secteur public (service de l'État, des collectivités territoriales, établissements publics...) : des règles particulières sont alors applicables.

2

**ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Il s'agit du lieu d'exécution du contrat et non du siège social de l'entreprise ou du lieu de gestion RH du contrat.

3

**TYPE D'EMPLOYEUR ET EMPLOYEUR SPÉCIFIQUE**

À renseigner avec les codes spécifiques indiqués dans la notice.

4

**EFFECTIF TOTAL SALARIÉS DE L'ENTREPRISE**

La globalité de l'effectif de l'entreprise et non le seul effectif de l'établissement d'exécution du contrat.

5

**IDENTIFIANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE (IDCC)**

Renseigne l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat.  
Pas de convention collective : code 9999.  
Si convention collective en cours de négociation : code 9998.



**L'IDCC EST INDISPENSABLE POUR :**

- la détermination de l'Opco et du niveau de prise en charge du contrat,
- la rémunération de l'apprenti.

CONTRAT  
D'APPRENTISSAGE  
CERFA COMMENTÉ

L'APPRENTI(E)

Code IDCC de la convention :  
\*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :

L'APPRENTI(E)	
<b>Nom de naissance de l'apprenti(e) :</b> 6	
<b>Prénom de l'apprenti(e) :</b> 7	
<b>NIR de l'apprenti(e)* :</b> <small>*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail</small>	<b>Date de naissance :</b>
<b>Adresse de l'apprenti(e) :</b>	<b>Sexe :</b> M F
N° Voie :	<b>Département de naissance :</b> 8
Complément :	<b>Commune de naissance :</b>
Code postal :	<b>Nationalité :</b> 9
Commune :	<b>Régime social :</b> 10
Téléphone :	<b>Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau :</b>
Courriel : @	oui non
<b>Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)</b>	<b>Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé :</b> 11
<b>Nom de naissance et prénom :</b>	oui non
<b>Adresse du représentant légal :</b>	<b>Situation avant ce contrat :</b> 12
N° Voie :	<b>Dernier diplôme ou titre préparé :</b>
Complément :	<b>Dernière classe / année suivie :</b>
Code postal :	<b>Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :</b>
Commune :	<b>Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :</b>



La limite d'âge de 29 ans ne s'applique pas :

- si le contrat est conclu dans l'année suivant un précédent contrat d'apprentissage et conduit à un diplôme supérieur
- ou fait suite à une rupture de contrat indépendante de la volonté de l'apprenti (inaptitude, fermeture de l'entreprise...) et à la signature d'un nouveau contrat.
- aux personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau, ni à celles ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie.

6

**NOM DE NAISSANCE ET SON PRÉNOM**

Ses coordonnées complètes.

Si l'apprenti est mineur non émancipé : les coordonnées du représentant légal sont également obligatoires.

7

**NIR DE L'APPRENTI(E)**

Il s'agit du Numéro de sécurité sociale de l'apprenti(e), officiellement appelé Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR) des personnes physiques. Ce numéro est notamment inscrit sur la carte vitale des personnes majeures, en dessous du nom et du prénom du porteur. Seuls les OPCO sont habilités à collecter le NIR et uniquement pour AGORA (plateforme d'échange de données sur la formation).

8

**DÉPARTEMENT DE NAISSANCE**

Si l'apprenti est né à l'étranger : CODE 099.

9

**NATIONALITÉ**

Pour les apprentis non citoyens européens, une autorisation de travail ou titre de séjour valable autorisant à travailler est nécessaire.

10

**SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

Champ permettant d'être alerté de la dérogation à la limite d'âge de 29 ans et de la possibilité de porter à 4 ans (au lieu de 3)

la durée du contrat d'apprentissage pour les apprenti(e)s figurant sur **la liste des sportifs de haut niveau**.

11

**TRAVAILLEUR HANDICAPÉ**

Champ permettant d'être alerté sur la dérogation à la limite d'âge de 29 ans et la majoration possible du niveau de prise en charge.

12

**SITUATION AVANT CONTRAT**

Champ permettant d'alerter l'Opco :

- sur une possible prise en charge de la formation avant le début du contrat (Art. L6222- 12-1, 5° CT),
- en cas de rupture (Art. L6231- 2 CT),
- sur le statut de stagiaire de formation professionnelle.

## LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Nom de naissance et prénom :	Dernier diplôme ou titre préparé :
Adresse du représentant légal :	Dernière classe / année suivie :
N° Voie :	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :
Complément :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Code postal :	
Commune :	
11 LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
<b>Maître d'apprentissage n°1</b>	<b>Maître d'apprentissage n°2</b>
<b>Nom de naissance :</b>	<b>Nom de naissance :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b>	<b>Date de naissance :</b>
<i>L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.</i>	

### DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage peut être un salarié de l'entreprise, volontaire et expérimenté, le chef d'entreprise ou son conjoint collaborateur, s'il remplit les conditions d'expérience exigées. Le maître d'apprentissage doit remplir les conditions de compétence professionnelle exigées par convention ou accord collectif de branche ou d'entreprise.

En l'absence de dispositions conventionnelles, il doit remplir l'une des conditions suivantes :

- détenir un diplôme ou un titre professionnel relevant du même domaine et d'un niveau au moins

équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification professionnelle visée ;

- ou avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification professionnelle préparée par l'apprenti.

Un maître d'apprentissage peut encadrer au maximum 2 apprentis + 1 apprenti supplémentaire dont la formation est prolongée en cas d'échec à l'examen.

**Voir fiche «Tuteur et maître d'apprentissage»**

11

Doit être soit le chef d'entreprise remplissant les conditions d'expérience exigées ou un salarié de l'entreprise, volontaire et expérimenté.

12

Permet d'assurer que l'employeur possède tous les justificatifs d'expérience professionnelle, de formation et s'est assuré de la qualité de maître d'apprentissage

Les stages et périodes de formation en milieu professionnel ne sont pas pris en compte dans le cadre des durées d'expérience requises



#### À noter!

*Le changement de maître d'apprentissage en cours de contrat implique de conclure un avenant au contrat initial (sauf dans le cas où un second maître d'apprentissage avait été prévu).*

## LE CONTRAT : LA TYPOLOGIE

LE CONTRAT	
Type de contrat ou d'avenant : <b>13</b>	Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat <b>14</b>
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :	
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat)	Date de début d'exécution du contrat : Si avenant, date d'effet :
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non	
<b>Rémunération</b>	
1 <sup>re</sup> année, du au : % du	* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel) : au : % du *
2 <sup>me</sup> année, du au : % du	* ; du au : % du *
3 <sup>me</sup> année, du au : % du	* ; du au : % du *
4 <sup>me</sup> année, du au : % du	* ; du au : % du *
<b>Salaire brut mensuel à l'embauche :</b> €	Caisse de retraite complémentaire :
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture :	€ / repas Logement : € / mois Autre :
LA FORMATION	
CFA d'entreprise : oui non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :
N° UAI du CFA : N° SIRET CFA :	Code du diplôme : Code RNCP :

**13**

### CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT LE TYPE DE CONTRAT OU AVENANT

#### Contrat initial

**11** Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti

#### Succession de contrats

**21** Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur

**22** Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur

**23** Nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu

#### Avenant : modification des conditions du contrat

**31** Modification de la situation juridique de l'employeur

**32** Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier

**33** Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti

**34** Prolongation du contrat suite à la

reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé

**35** Modification du diplôme préparé par l'apprenti

**36** Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.

**37** Modification du lieu d'exécution du contrat

**14**

### CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT LE CAS DE DÉROGATION

#### Type de dérogation :

**11** Âge de l'apprenti inférieur à 16 ans

**12** Âge supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail

**21** Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

**22** Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

**50** Cumul de dérogations

**60** Autre dérogation



Renseignements permettant notamment d'alerter l'Opco sur une éventuelle réduction / allongement de durée.

## LE CONTRAT : LES DATES ET LA RÉMUNÉRATION

LE CONTRAT			
Type de contrat ou d'avenant :	Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat		
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :			
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) <b>15</b>	Date de début d'exécution du contrat : <b>16</b>	Si avenant, date d'effet : <b>17</b>	
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : <b>18</b>	Durée hebdomadaire du travail : heures minutes <b>19</b>		
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non			
<b>Rémunération</b>		* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 <sup>re</sup> année, du <b>20</b> au :	% du :	* ; du au :	% du *
2 <sup>ème</sup> année, du au :	% du :	* ; du au :	% du *
3 <sup>ème</sup> année, du au :	% du :	* ; du au :	% du *
4 <sup>ème</sup> année, du au :	% du :	* ; du au :	% du *
Salaire brut mensuel à l'embauche : €		Caisse de retraite complémentaire :	
<b>21</b> Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture :	€ / repas	Logement :	€ / mois Autre :
LA FORMATION			
CFA d'entreprise : oui non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :		
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :		
N° UAI du CFA :	Code du diplôme :		
N° SIRET CFA :	Code RNCP :		

**15**

Date à laquelle le contrat (ou l'avenant au contrat) est signé par les deux parties. Cette date est notamment celle qui est prise en compte pour l'attribution des aides financières aux employeurs (**voir la fiche Contrat d'apprentissage**).

**16**

Date à laquelle débute effectivement le contrat en Centre de formation ou entreprise.

**17**

Date à laquelle est conclu l'avenant du contrat d'apprentissage par les deux parties.

**18**

La date ne peut être postérieure de plus de 2 mois à la date des examens ou de la fin du cycle de formation.

**19**

Le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les CFA est compris dans l'horaire de travail. L'apprenti est soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise.

**20**

La rémunération est à remplir en fonction de l'année d'exécution du contrat et non de l'année de formation. Les dates présentes dans les périodes doivent correspondre aux dates de début et fin de contrat. Le contrôle des Opco portera sur l'ensemble des lignes. Une année d'exécution du contrat portera sur 12 mois maximum.

**!**  
Les majorations liées à l'âge sont appliquées à compter du premier jour du mois qui suit le jour où l'apprenti atteint 18, 21 ou 26 ans.

**21**  
Ces coûts sont des frais annexes liés à l'entreprise. Les frais annexes liés au CFA (repas, hébergement, premier équipement) sont notifiés dans la convention de formation qui sera jointe au Cerfa.

**!**  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant du Smic brut horaire est fixé à 10,25 €, soit 1 554,58 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires

**CONTRAT  
D'APPRENTISSAGE  
CERFA COMMENTÉ**

**LA FORMATION EN CFA**

Salaire brut mensuel à l'embauche : _____ €		Caisse de retraite complémentaire : _____	
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : _____		€ / repas Logement : _____ € / mois Autre : _____	
LA FORMATION			
<b>22</b> CFA d'entreprise : oui non Dénomination du CFA responsable : _____	<b>23</b> N° UAI du CFA : _____ N° SIRET CFA : _____ Adresse du CFA responsable : N° Voie : _____ Complément : _____ Code postal : _____ Commune : _____ Visa du CFA (cachet et signature du directeur) : _____	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : _____ Intitulé précis : _____	<b>24</b>
Organisation de la formation en CFA : Date de début du cycle de formation : _____		Date prévue de fin des épreuves ou examens : _____	<b>26</b>
Durée de la formation : _____ heures			
L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat			
Fait à : _____			
Signature de l'employeur		Signature de l'apprenti(e)	
Signature du représentant légal de _____			

**22**

**CFA D'ENTREPRISE**

Doit remplir l'une des 4 conditions suivantes :

- Être interne à l'entreprise
- Être une filiale de l'entreprise
- Être constitué par un groupe d'entreprises
- Être constitué par plusieurs entreprises partageant des perspectives communes d'évolution des métiers ou qui interviennent dans des secteurs d'activité complémentaires

**23**

La dénomination du CFA responsable apparaît sur le Cerfa, indépendamment de convention de création d'UFA.

Signature du directeur et son cachet.



*Si le lieu principal de la formation n'est pas le CFA responsable (ex. UFA). Cette information complémentaire est indiquée dans la convention de formation*

**24**

**DIPLÔME OU TITRE VISÉ PAR L'APPRENTI**

Diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au **RNCP**.

**25**

**CODE DU DIPLÔME ET CODE RNCP**

Ces deux codes permettent à l'OPCO de déterminer le niveau de prise en charge applicable sur la base du **référentiel diffusé par France Compétences**.

Renseignez-vous auprès de l'établissement de formation.

**26**

**DATES DU CYCLE DE FORMATION**

Correspondent aux dates d'entrée / sortie de l'apprenti dans la formation.

Même si le début de la formation a été réalisé sous un autre statut, ces informations concernent le temps en formation suivi par l'apprenti.

**27**

**DURÉE DE LA FORMATION**

Varie selon la certification visée et les règles définies par l'organisme certificateur mais elle doit représenter au moins 25 % de la durée totale du contrat (ou de la période) d'apprentissage.



*Ces informations concernant la formation doivent être impérativement renseignées pour la détermination du niveau de prise en charge et pour le versement des aides financières à l'entreprise*

## SIGNATURE ET DÉPÔT DU CONTRAT

28

*L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat*

Fait à :

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti(e)

Signature du représentant légal de  
l'apprenti(e) mineur(e)

### CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT

Nom de l'organisme :

N° SIRET de l'organisme :

Date de réception du dossier complet :

Date de la décision :

N° de dépôt :

29

Numéro d'avenant :

*Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14*

28

### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Leurs signatures sont obligatoires pour les parties du contrat, y compris pour le représentant légal si l'apprenti est mineur au moment de la conclusion du contrat.

29

### NUMÉRO DE DÉPÔT

Le numéro d'enregistrement (dépôt), fourni par la DGEFP lors du dépôt du contrat par l'Opco EP sera reporté sur la notification de prise en charge financière produite par l'Opco EP.



*Si le contrat d'apprentissage est conforme aux règles fixées, l'Opco EP procède à son dépôt auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle, dans un délai de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet.*

*En cas de non-conformité, l'Opco EP peut soit refuser, soit demander la modification par l'employeur du ou des points de non-conformité constaté(s), et ce dans le délai prévu pour l'instruction.*



*Cette partie ne sera pas remplie par l'Opco EP, c'est la notification de prise en charge qui remplace cette partie.*



- Votre conseiller Opco EP
- Notre assistance juridique en ligne sur [question-formation.com](http://question-formation.com)
- Le portail officiel de l'alternance [alternance.emploi.gouv.fr](http://alternance.emploi.gouv.fr)